

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



TRACFIN 2

LA DÉCLARATION TRACFIN : LES CONTRÔLES ET SANCTIONS

OBJECTIFS

- Bien connaître la réglementation et le dispositif TRACFIN, ainsi que ses applications auprès des professionnels de l'immobilier.
- Comprendre les obligations de déclaration et la procédure.
- Comprendre les contrôles possibles.
- Appréhender les sanctions éventuelles.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels de l'immobilier

LES PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la formation « TRACFIN 1 »

INTERVENANT

Caroline Baris Pelissier, Notaire consultante



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

RAPPELS DE DIFFÉRENTS POINTS CLÉS DE « TRACFIN 1 »

Les principes et la prévention



PARTIE 2

LE RÉFÉRANT/DÉCLARANT

- La désignation de la personne ou des personnes chargées de TRACFIN au sein de l'entreprise
- Procédure de désignation
- Leurs missions



PARTIE 3

LA DÉCLARATION DE SOUPÇONS QUAND ? COMMENT ?

- Le principe de confidentialité
- Être en mesure de motiver le soupçon
- La procédure de déclaration
- Le suivi



PARTIE 4

CONTRÔLE ET SANCTIONS POSSIBLES

- Les différents points de contrôle
- Les sanctions : de l'avertissement à la sanction pénale.



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

